



Successions loyers appartement

Par **FLO2600**, le **09/01/2017** à **07:03**

Bonjour,

Suite au décès de notre mère, nous avons mes deux frères et moi même hérités d'un appartement chacun (donc 3) par testament holographe, pas d'indivision tout en partage égal.

Un de mes frères a fait durer la succession qui n'est toujours pas signé a ce-jour, cela dure depuis 18 mois.

Seul l'appartement qui me revient est loué actuellement, le loyer est versé chez le notaire depuis le décès de notre mère.

Ma question est la suivante, qui va toucher ces loyers lors de la signature définitive de la succession, moi? ou cette somme sera partagé entre nous trois?

Merci d'avance d'avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par **FLO2600**, le **09/01/2017** à **09:22**

Bonjour janus2fr,

Merci de votre réponse rapide.

Cdt.

FLO